

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MARS 2014

I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 18 décembre 2013.

Commentaires apportés par le maire

- Pour les travaux rue Assuérus Blondel, prolongement du busage, le devis Eurovia était nettement plus élevé que celui de TPHN.
- L'entreprise La Boussole qui devait nous fournir les plaques de rues a été mise en liquidation judiciaire avec cessation immédiate de ses activités.
Il va donc falloir trouver un autre fournisseur.

II) COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

1) Compte administratif du CCAS

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	1 117,75 €
Recettes de l'exercice :	3 000,00 €
Report N-1 :	1 866,87 €
Total :	4 866,87 €

Résultat de clôture : Excédent de 3 749,12 €

2) Compte administratif de la CDE

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	57 862,76 €
Recettes de l'exercice :	65 583,55 €
Report N-1 :	19 351,28 €
Total :	84 934,83 €

Résultat de clôture : Excédent de 27 072,07 €

3) Compte administratif de la commune

a) Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice :	540 984,38 €
Recettes de l'exercice :	615 482,62 €
Report N-1 :	186 721,56 €
Total :	802 204,18 €

Résultat de clôture : Excédent de 261 219,80 €

b) Section d'investissement

Dépenses de l'exercice :	218 334,35 €
Recettes de l'exercice :	141 947,28 €
Report N-1 :	83 308,98 €
Total :	225 256,26 €

Résultat de clôture : Excédent de 6 921,91 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 100 000 € en dépenses et recettes

c) Vue d'ensemble Excédent de 268 141,71 €

Sous la présidence de Monsieur Bernard LAFOSSE, doyen de l'assemblée délibérante, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2013 qui lui ont été présentés.

III)

COMPTES DE GESTION 2013

Etablis par Madame Aguirre, comptable communal, ils concordent en tout point, au centime d'euro près avec les comptes administratifs 2013.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2013.

IV)

DECISIONS BUDGETAIRES

1- Taux d'imposition communaux

Le maire rappelle qu'en 2013, décision avait été prise de supprimer totalement la fiscalisation des contributions directes aux syndicats en intégrant les taux à ceux de la commune.

A quelques euros près, cette modification n'a pas entraîné une augmentation de la pression fiscale puisque le montant perçu augmente de 3,03% alors que les bases ont elles progressées de 2,96%.

Il propose, pour 2014, de ne pas augmenter les taux d'imposition, à savoir :

TH : 11,78
TFB : 21,44
TFNB : 46,45

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition et confirme qu'en 2014 toutes les contributions directes seront inscrites au budget communal.

Avec les taux votés, le produit attendu en 2014 s'élève à 220 418 € contre 217 297 € en 2013, soit une progression de 1,43%.

Par contre les compensations versées par l'Etat passent de 12 850 € en 2013 à 11 595 € en 2014, ce qui réduit la progression à 0,81%.

2- Affectation des résultats

a) CCAS

Reprise de l'excédent de 3 749,12 € en recettes de fonctionnement, compte 002

b) CDE

Reprise de l'excédent de 27 072,07 € en recettes de fonctionnement, compte 002.

c) Commune

Reprise de l'excédent de 261 219,80 € en recettes de fonctionnement, compte 002

Reprise de l'excédent de 6 921,91 € en recettes d'investissement, compte 001.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions d'affectation.

V)

QUESTIONS DIVERSES

1- Ligne de trésorerie

Le maire propose de préfinancer les travaux de réseaux électriques (13^e tranche d'effacement et 28^e tranche d'éclairage public) grâce à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour un an. Cela permettra, en fin d'opération, d'ajuster au mieux un éventuel emprunt.

Deux propositions sont présentées :

Caisse d'Epargne : taux d'intérêt : Eonia + marge de 1,75%
Commission d'engagement : 150 €
Commission de non utilisation : 0,25%
Frais de dossier : néant

Crédit Agricole : taux d'intérêt : Euribor + marge de 1,50%
Commission d'engagement : 150 €
Commission de non utilisation : néant
Frais de dossier : 150 €

Le conseil municipal décide d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 € et retient la proposition du Crédit Agricole.

2- Abribus rue Manoury : Convention Commune / Département

L'abribus de la rue Manoury, propriété du Département a été remis en état.

Le Département propose une convention de mise à disposition de cet abribus précisant les obligations de chacun.

Celles de la commune sont d'assurer l'entretien courant de la dalle et des abords, de signaler au département les dégradations.

Accord du conseil municipal pour la signature de cette convention.

3- Contribution financière au SDE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SDE 76 est chargé de régler l'ensemble des charges d'emprunts du SIER d'Offranville.

Une première convention tripartite avait été signée pour les emprunts antérieurs au 31 décembre 2012.

Afin de solder les comptes, deux emprunts ont dû être souscrits en 2013 par le SIER.

Une convention complémentaire à la première définit les modalités de répartition entre les communes de l'ex-SIER.

La commune est concernée par les deux emprunts :

- ✓ Emprunt de 220 000 € affecté aux communes au regard des travaux effectués.

Le montant de l'annuité s'élève à 1 654 €.

- ✓ Emprunt de 173 500 € non affecté réparti entre les communes selon un critère de solidarité. Le montant de l'annuité s'élève à 590 €.

Accord du conseil municipal pour la signature de la convention.

4- Plan de gestion du Mont-Raoult : coupes 2014

Luc Dumortier, agent de l'ONF en charge de l'exécution de plan de gestion du Mont-Raoult propose pour 2014, les coupes des lots 11 et 12.

Lot 11 (assiette 2011) pour 130 stères

Lot 12 (assiette 2012) pour 150 stères.

Avec le reliquat d'environ 80, environ 360 stères seront disponibles. Les coupes seront effectuées par le lycée de Mesnières dans le cadre de la convention triennale.

Les lots de bois seront proposés en priorité aux habitants de la commune à un prix de 20 € à 30 € selon la qualité du bois.

Accord du conseil municipal sur ces propositions.

5- Pose d'un panneau à la base de loisirs

Afin d'indiquer clairement que la base de loisirs se situe sur le territoire de la commune, Madame Boudet propose d'implanter un panneau « Commune de Saint-Aubin-le-Cauf » à l'entrée de la base.

Il n'est pas obligatoire que celui-ci réponde aux normes en matière de signalétique routière puisqu'il s'agit d'une voie privée.

Accord du conseil municipal sur cette proposition.

1- Estimation des domaines

- a) Pour la maison du PN 102, elle s'élève à 59 400 €, ce qui semble élevé.
- b) Pour la maison Marchand, elle s'élève à 130 000 €.

La décision d'acquérir ou pas sera à prendre par le prochain conseil municipal.

2- Vote des budgets

La date limite est fixée au 30 avril 2014, ce qui préfigure un mois d'avril chargé.

3- Réorganisation de la DDTM

Elle prévoit la suppression à l'horizon 2016 des agences de Pavilly, Neufchâtel, Yvetot, Fécamp et Forges.

Resteront donc Rouen, Le Havre et Dieppe. Il n'est pas acquis que la DDTM continuera d'assurer l'instruction de dossiers d'urbanisme pour le compte des communes.

4- Commune d'Arques

Elle a engagé une révision de son POS en PLU.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,